

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o 2026-06 ÉDICTANT LE
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES)
MUNICIPAUX**

RÈGLEMENT N^o 2026-06

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton a adopté le règlement numéro 2026-06 intitulé **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX.**

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme et de déterminer les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

Le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux est disponible au bureau de la Municipalité situé au 4554, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Whitton, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nicole Domingue
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Nicole Domingue, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, certifie par la présente avoir publié, en date du 9 avril 2026, l'avis public d'entrée en vigueur du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ci-joint, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

Directrice générale et greffière-trésorière